



Inaptitudes au travail : des pistes pour les éviter dans le BTP

La fédération du bâtiment et travaux publics de la Loire ainsi que les services de prévention et santé au travail ont organisé une conférence sur l'inaptitude. Des médecins du travail, l'organisme de prévention du BTP, la Caisse de retraite, des chefs d'entreprise ont échangé pour avancer des pistes afin d'améliorer la situation des salariés.

L'objectif de cette rencontre est de réduire les arrêts de travail dans les entreprises et de trouver des solutions pour éviter d'arriver à l'inaptitude du salarié. La fédération du bâtiment et travaux publics Loire et les services de prévention et santé au travail ont organisé une conférence sur l'inaptitude. Des médecins du travail, l'organisme de prévention du BTP, la Caisse de retraite, des chefs d'entreprise ont échangé pour avancer des pistes afin d'améliorer la situation des salariés. L'objectif est de réduire les arrêts de travail dans les entreprises et de trouver des solutions pour éviter d'arriver à l'inaptitude du salarié.

« L'inaptitude c'est l'échec »

Le D^F Neron Tapin, médecin du travail, rappelle la définition de l'aptitude au travail : « C'est la capacité d'une personne d'exercer un poste de travail donné à un moment donné sans risque pour la santé. Lorsque l'on ne remplit pas ces conditions on est inapte au travail ». Le médecin rappelle que « le travail est le premier facteur déterminant pour la santé.

Quand un salarié va bien, l'entreprise va bien aussi ». Le docteur souligne que déclarer un salarié inapte « n'est pas une solution. Cela équivaut à un échec. Après les arrêts de travail de longue durée, il faut agir vite pour favoriser le retour à l'emploi ». Dans ces cas, le rôle du médecin du travail est important. « Nous devons être alertés car nous avons des outils pour que le salarié puisse retrouver un poste de travail. Il faut un dialogue entre le médecin, l'entreprise et le salarié », insiste le D^F Neron Tapin.

« Partir en retraite en bonne santé »

Didier Brosse, président du BTP Loire, insiste sur cette notion de dialogue après avoir fait le constat suivant : « Depuis 40 ans on s'aperçoit qu'il y a un manque de dialogue entre les différentes parties. Il faut désormais le développer et le renforcer. Car déclarer quelqu'un d'inapte, c'est un constat d'échec pour l'entreprise, la médecine et le salarié. Ce dialogue peut servir pour adapter un poste de travail afin de maintenir le salarié dans l'emploi ». Or le responsable

constate que « l'inaptitude progresse chez les salariés. C'est inquiétant lorsque l'on sait que l'âge du départ à la retraite va être prolongé ».

Car la volonté affichée par Didier Brosse est de conserver le salarié dans l'entreprise. Il confie que « la plus grande satisfaction d'un chef d'entreprise est de remettre une médaille du travail pour 30 ou 40 ans de travail et de voir partir le salarié en retraite en bonne santé. Elle montre la fidélité et que nous sommes capables d'emmener nos salariés le plus loin possible ». ■



Pour Didier Brosse, le président du BTP Loire, la notion de dialogue avec le salarié est importante. Photo d'archives Progrès/Rémy PERRIN

par D.g.

